

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi vingt-huit juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du vingt juin deux mille vingt-trois et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjointes ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Georges BENAKOU, Elisabeth DURAND, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Alain QUIBEL, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Patricia HAUCHARD, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Dieinaba SY ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Claude GOUPIL ayant donné pouvoir à Jean-Philippe TANNAY ; Martine ROBERGE ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Sandrine BELHACHE-DIET ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL.

Absent : Lyes DAIBECHE.

Secrétaires de séance : Joël BENARD.

Membres en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 5 – Voix délibératives : 28

2023-56

CONVENTION DE PRÊT D'EXPOSITION : AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que le service culturel élabore sa programmation culturelle selon les orientations politiques définies par les élus,
Considérant que pour enrichir sa programmation, le service culture peut faire appel à des partenaires pour emprunter des expositions temporaires qui viendront enrichir et diversifier son offre,
Considérant que certains partenaires peuvent mettre à disposition de la ville des expositions temporaires moyennant la signature de conventions particulières,
Considérant que pour une meilleure efficacité et réactivité, il convient d'autoriser l'autorité territoriale à signer ces conventions,
Considérant que chaque convention fera l'objet d'une présentation en commission culture,
Vu l'avis favorable de la commission culture du mardi 30 mai 2023,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eloi DIARRA,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

AUTORISE Madame Le Maire à signer les conventions de prêts d'expositions temporaires à des partenaires extérieurs, chaque fois que cela s'avèrera nécessaire.

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :



Madame le Maire,
Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20230628-2023-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023
Affichage : 24/03/2022